

firmes doivent venir encore d'un nombre limité de principaux pays industrialisés, enfin parce que, malgré tout, plusieurs pays auraient plus confiance dans la responsabilité de milieux d'affaires très développés que dans les qualités d'une sorte de corporation flottante qui tiendrait ses lettres patentes d'une institution internationale que l'on considère souvent comme faible et qui serait virtuellement exempte de tout contrôle gouvernemental. De plus, il faut bien reconnaître que ce type de solutions tend à régler le problème en supposant qu'il n'existe pas vraiment. Car on suppose alors que les états puissent être convaincus de déléguer la formulation des règles de comportement des entreprises à un organisme international et de laisser les conflits d'intérêts nationaux résultant de l'administration de ces règles se résoudre d'eux-mêmes sans intervention directe des états. On suppose également que lorsqu'il y aura conflit entre les obligations imposées aux firmes par les gouvernements des divers pays et celles qu'imposera l'autorité supranationale, les pays céderont devant l'organisme international. Peut-être y arrivera-t-on un jour, mais les conditions nécessaires au succès d'une telle entreprise ne nous paraissent pas encore avoir été réunies.

Peu de chemin a donc été parcouru jusqu'à maintenant dans la voie des accords internationaux et pour diverses raisons, dont certaines ayant déjà été mentionnées ne seront pas reprises ici, les perspectives ne nous semblent pas bonnes. En effet, il est peu probable que les entreprises elles-mêmes pressent les gouvernements de réaliser de tels accords. Leur première réaction sera plutôt de tenter de résoudre, par leurs propres moyens, les problèmes que les interventions des gouvernements leur posent en s'efforçant de ne pas les porter au niveau intergouvernemental. Les entreprises ont appris à faire face à l'hostilité et sont confiantes de pouvoir continuer de survivre dans à peu près n'importe quel milieu. Elles savent que les conflits ou ten-